

## Signification à partie et attente de règlement

## Par MOUK, le 30/10/2010 à 15:02

## Bonjour,

j ai une affaire au tribunal depuis neuf ans, la décison a été rendu en appel le 1ER octobre 2010, la partie adverse doit me règler 9000 EUR, mon avoué à demandé par voie d huissier une signification à partie et ce le 11 oct, mon avoué me dit attendre le retour de la signification par l huissier.

Il s'agit d'une affaire d'érreur médicale, je crois d'ailleurs que c'est l'assurance du docteur qui va payer;

à partir de la réception de la signification, combien de temps la partie adverse à t elle pour me payer, paye t 'elle à l'avoué ou à l avocat et enfin cet argent va t il obligatoirement passer par un compte carpa

merce beaucoup pour vos réponses